



Démarches pour remplir la fiche diagnostic pour l'assurance de votre Junior Association



➤ A quoi sert la fiche diagnostic ?

Votre Junior Association vient d'être habilitée par le Réseau National des Juniors Associations. Afin d'assurer au mieux les activités et les membres de la Junior Association, l'APAC (notre assureur) a besoin d'informations complémentaires sur les projets que vous comptez mener au cours de l'année via la fiche diagnostic ci-jointe. **Il est important que vous nous retourniez rapidement la fiche remplie et signée pour que votre Junior Association puisse être assurée dans les meilleurs délais.**

➤ Comment remplir la fiche diagnostic ?

La fiche diagnostic est assez complexe à remplir. Vous pouvez vous rapprocher de votre Accompagnateur Local ou de votre Relais Départemental qui pourra vous accompagner dans la démarche.

En attendant, voici quelques informations pour vous aider à la remplir. Toutes les parties ne sont pas obligatoires à remplir. Tout dépend de votre projet.

- Dans la partie activités principales (p1) : Vous pouvez ici écrire le projet de votre Junior Association pour l'année 2010/2011.
- Dans la composition des membres (p2) : C'est le nombre de personnes que compte votre JA. Les Administrateurs sont les représentants et les collaborateurs sont les membres de la Junior Association. Si votre Junior Association compte davantage de membres que ceux mentionnés dans le dossier d'habilitation, nous vous demandons de nous envoyer par mail ou courrier la liste complète des membres (informations obligatoires : nom, prénom, date de naissance et signature de tous les membres).
- Pour la partie activités régulières non sportives (p2) : Il peut s'agir de réunions, ateliers, animations, actions d'autofinancement (loto, tombola, vide-greniers, brocante...) que vous ferez régulièrement.
- Pour les activités régulières sportives (p3) : il s'agit notamment de mentionner ici les entraînements ou encore les ateliers que vous faites plus de 5 fois dans l'année. Comme vous le voyez, il y a différentes catégories (R1, R2, et R3). Il s'agit en fait d'une répartition des activités sportives selon les risques sportifs. Pour connaître dans quelle catégorie fait partie votre sport, vous pouvez vous référer à la p.6 de la fiche diagnostic. **A noter que le BMX, VTT, Dirt et Parkour font partie des activités R3. Si vous pratiquez l'une des activités classées en R3, prenez contact sans plus attendre avec votre Relais Départemental car vous devez vous rapprocher de l'UFOLEP, association sportive de la Ligue de l'Enseignement.**

- Pour les activités temporaires (p.4) : Il s'agit uniquement de projets de voyages, séjour ou sorties d'une durée supérieure à 2 jours.
- Pour les manifestations exceptionnelles non sportives et sportives (p.4): il s'agit ici d'éventuelles manifestations comme des concerts, des soirées, des rencontres sportives, etc. que vous pouvez organiser au cours de l'année (moins de 5 dans l'année).
- Concernant les locaux (p.5) :
 - Si vous bénéficiez d'un local permanent que vous êtes seuls à utiliser (ex : foyer des jeunes), vous devez remplir la partie «locaux permanents » et cocher la case : non propriétaire, oui pour locataire, oui pour existence d'un bail gratuit. Vous devez nous envoyer ensuite une convention pour la mise à disposition d'un local (téléchargeable sur l'extranet).
 - Si vous bénéficiez d'un local mais que d'autres associations ou organismes l'utilisent sur d'autres créneaux horaires, c'est un local utilisé de manière occasionnelle, et dans ces cas-là, merci de remplir uniquement le tableau correspondant.
- Pour le matériel (p.5) : Le matériel n'est pas assuré par défaut. Cette partie n'est pas obligatoire à remplir si vous ne souhaitez pas en assurer. Cependant, si vous avez acquis du matériel sono ou autres matériel de valeur (instrument de musique...) au nom de la junior association, nous vous conseillons vivement de l'assurer. Pour ce faire, vous devez nous envoyer une fiche assurance de matériel (téléchargeable sur l'extranet) mais comme cela n'est pas compris dans l'assurance de base, il y a un supplément à payer de 30.49 € minimum.

La fiche est désormais remplie. Un représentant de la J.A. doit la signer et vous devez la retourner au R.N.J.A. :

Réseau National des Juniors Associations
3, Rue Récamier
75 007 Paris
Fax : 01.43.58.98.74.
Mail : contact@juniorassociation.org

Vous recevrez ensuite l'attestation d'assurance pour l'année 2010/2011.

Sachez que si au cours de l'année, vous mettez en place d'autres activités, vous avez toujours la possibilité de télécharger les fiches d'assurances complémentaires correspondantes en vous connectant sur l'extranet : www.juniorassociation.org

Nous restons à la disposition de tous les membres de la Junior Association,

Cordialement,

Julie PRONO
Chargée de l'Accompagnement des Projets

www.juniorassociation.org